

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 mars 2015 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Ghislain Vallée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 12 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

**15-03-056**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2015;
6. Dépôt des états financiers au 28 février 2015;
7. Renouvellement de notre portefeuille d'assurances générales;
8. Adoption du règlement numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 172-15 concernant le branchement à l'aqueduc et à l'égout;
10. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-1, abrogeant le règlement numéro 100-08 concernant les alarmes, applicable par la Sûreté du Québec;
11. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;
12. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-3, abrogeant le règlement numéro 102-08 concernant l'eau potable, applicable par la Sûreté du Québec;
13. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-4, abrogeant le règlement numéro 99-08 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec;
14. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-5, abrogeant le règlement numéro 98-08 concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec;
15. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-6, abrogeant le règlement numéro 97-08 concernant la paix et le bon ordre, applicable par la Sûreté du Québec;
16. Avis de motion : projet de règlement numéro 2015-RM-SQ-7, abrogeant le règlement numéro 101-08 concernant le stationnement, applicable par la Sûreté du Québec;
17. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;

18. Mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit : autorisation de signature de l'entente relative à la construction des infrastructures et le mode de financement;
19. Mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit : autorisation de signature de l'entente relative au partage des responsabilités, à l'utilisation et à l'exploitation des installations;
20. Utilisation d'une somme provenant de la TECQ en vue de réaliser des travaux de construction d'une conduite d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac : demande d'autorisation au MAMOT;
21. Acquisition des lots 5 136 447, 5 136 448 et 5 136 449 étant l'assiette de la rue des Écureuils : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
22. Déclaration de propriété, acquisition en vertu des articles 73 et 74 de la LCM de l'assiette de la voie publique existante construite sur le lot 5 136 452 : approbation de la description technique déposée et vidimée par l'arpenteur-géomètre et publication des avis;
23. Déclaration de propriété, acquisition en vertu des articles 73 et 74 de la LCM de l'assiette de la voie publique existante construite sur le lot 5 136 452 : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
24. Acquisition des lots 5 136 442 et 5 136 443 étant l'assiette d'une partie de la voie publique de la rue des Castors : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
25. Acquisition du lot 5 136 441 étant l'assiette d'une partie de la voie publique de la rue des Castors : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
26. Projet d'acquisition de la rue des Cèdres : mandat à un arpenteur-géomètre;
27. Projet d'acquisition de la rue des Cèdres : mandat à un notaire et autorisation de signature des documents;
28. Canton d'Adstock, rang 1, acquisition d'un chemin construit sur le lot 30-1-1 partie et 30-1-14 partie et rétrocession d'un point de tournée construit sur le lot 30-1 partie : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
- ~~29. Projet d'embauche d'une personne à titre de chargé de projet en vue de mettre en place une politique familiale et des aînés et adjoint à l'inspecteur en bâtiment;~~
30. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle;
31. Autorisation de signature de la convention d'adhésion à *AccèsD Affaires* avec Desjardins;
32. Dossier Parc à chevreuils : engagement de la municipalité;
- ~~33. Travaux de rénovation au 2<sup>e</sup> étage de la salle «Viateur Routhier» : autorisation de dépenses;~~
34. Dossier du puits d'eau potable alimentant le centre intergénérationnel : autorisation de dépôt de documents auprès du MDDELCC;
35. Dossier du puits d'eau potable alimentant le centre intergénérationnel : engagement de transmission de documents auprès du MDDELCC;
36. Réservoir d'eau du lac Jolicoeur : autorisation d'installation d'un robinet d'échantillonnage;
37. Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires : autorisation de dépôt d'une demande auprès du ministère de la Sécurité publique;
38. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;

39. Inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices municipaux : mandat d'honoraires professionnels;
40. Détermination du passif environnemental : mandat d'honoraires professionnels à la firme SOLEO;
41. Affaires diverses :
  - 41.1 Nomination de monsieur Martin Dufour à titre de directeur général par intérim;
  - 41.2 Problème de ressources humaines : mandat au procureur;
42. Correspondance et rapports;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

Suite aux modifications apportées à l'ordre du jour présenté;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié en soustrayant les points 29 et 33 de l'ordre du jour présenté et en y ajoutant les points 41.1 et 41.2.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-057

#### **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de février 2015 transmis par voie électronique, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-058

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 284 200.26 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 28 février 2015 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

15-03-059

**RENOUVELLEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a demandé, en 2014, via le «Regroupement d'achats d'assurances de dommages des municipalités» de la MRC des Appalaches, des soumissions pour ses assurances;

**ATTENDU** que la firme d'actuaire mandatée par le regroupement pour analyser les propositions nous recommande d'accepter l'offre de renouvellement déposée par «BFL Canada risques et assurances Inc.»;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de renouveler notre portefeuille d'assurances avec la firme «BFL risques et assurances Inc.» pour un montant de 48 919.20 \$, taxes applicables incluses, couvrant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-060

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-15 CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock peut, en vertu de l'article 2 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil municipal;

**ATTENDU** que la loi régissant le traitement des élus municipaux prévoit, en vertu de l'article 5, que la rémunération versée par la municipalité peut être indexée;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock peut également, en vertu de l'article 30.0.4, de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», inclure, dans un règlement, certaines dispositions afin de compenser, dans certains cas exceptionnels, la perte de revenus subis par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 février 2015;

**ATTENDU** qu'un avis public fut donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro 170-15 décrétant la rémunération des élus municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 février 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par monsieur le maire concernant la portée des dispositions contenues au règlement numéro 170-15;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-15 CONCERNANT LE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Thivierge qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 172-15 régissant le branchement à l'aqueduc et à l'égout.

**AVIS DE MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-1, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 100-08 CONCERNANT LES ALARMES, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-1, abrogeant le règlement numéro 100-08 concernant les alarmes, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-2 concernant le colportage, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-3, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 102-08 CONCERNANT L'EAU POTABLE, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-3, abrogeant le règlement 102-08 concernant l'eau potable, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-4, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-08 CONCERNANT LES ANIMAUX, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-4, abrogeant le règlement numéro 99-08 concernant les animaux, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-5, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-08 CONCERNANT LES NUISANCES, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Thivierge qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-5, abrogeant le règlement numéro 98-08 concernant les nuisances, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-6, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97-08 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-6, abrogeant le règlement numéro 97-08 concernant la paix et le bon ordre, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-RM-SQ-7, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 101-08 CONCERNANT LE STATIONNEMENT, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 2015-RM-SQ-7, abrogeant le règlement numéro 101-08 concernant le stationnement, lequel est applicable par la Sûreté du Québec.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac.

15-03-061

**MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET LE MODE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines procède actuellement aux travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable afin de rendre conforme l'ensemble des secteurs de la ville;

**ATTENDU** que dans le cadre de ces travaux en cours, la ville de Thetford Mines doit maintenir un service de distribution d'eau potable, en quantité suffisante et de qualité conforme aux exigences réglementaires actuelles, pour tous les usagers du Lac-du-Huit résidant sur le territoire de la Municipalité d'Adstock qui sont présentement alimentés par le réseau actuel de distribution d'eau potable de la ville de Thetford Mines;

**ATTENDU** que différentes options de travail ont été analysées et discutées entre les représentants de la ville de Thetford Mines et ceux de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la Municipalité a privilégié l'une de ces options, appelée «option conduite», entraînant pour la ville de Thetford Mines des coûts supplémentaires;

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines est encline à accepter d'inclure à son projet les dépenses liées à l'exécution des travaux relatifs à «l'option conduite» considérant que toutes les installations ainsi mises en place par la ville seront cédées, suivant l'exécution de ces travaux, à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines entrevoit réaliser ces travaux au cours de l'été 2015;

**ATTENDU** que le MAMOT a confirmé que le coût maximal admissible, peu importe les travaux réalisés, sera calculé sur l'option «Insertion» pour le calcul de la subvention;

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à rembourser, à la ville de Thetford Mines, la différence entre la subvention accordée à la ville dans le cadre du programme FCCQ et toutes les dépenses engagées pour la parfaite exécution du projet d'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signer, entre les parties, une entente concernant les modalités liées à la construction et au mode de financement des infrastructures d'eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente à convenir entre la Municipalité et la ville de Thetford Mines relativement aux diverses modalités liées à la construction des infrastructures et son mode de financement dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-062

**MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS, À L'UTILISATION ET À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS**

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines procède actuellement aux travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable afin de rendre conforme l'ensemble des secteurs de la ville;

**ATTENDU** qu'au terme des travaux, la Municipalité d'Adstock sera cessionnaire et opérateur du réseau desservant les usagers du Lac-du-Huit;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de convenir des modalités d'utilisation et d'exploitation du réseau par la signature d'une entente à ce sujet. Cette entente stipulera, notamment, les règles léguant les installations à la municipalité, le partage des responsabilités, les conditions d'entretien des installations et le devoir de défrayer les coûts annuels associés à la fourniture de l'eau potable par la ville de Thetford Mines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente à convenir entre la Municipalité et la ville de Thetford Mines relativement au partage des responsabilités ainsi qu'aux modalités concernant l'utilisation et à l'exploitation des installations construites dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-063

**UTILISATION D'UNE SOMME PROVENANT DE LA TECQ EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : DEMANDE D'AUTORISATION AU MAMOT**

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu confirmation qu'elle dispose d'un montant de 1 044 609 \$ en vertu du programme provenant de la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ);

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite construire, dès cette année, un réseau de distribution d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;

**ATTENDU** que la Municipalité désire utiliser 80 % du montant alloué pour mener à terme ces travaux;

**ATTENDU** l'énoncé de priorités du programme;

**ATTENDU** que l'installation d'une conduite d'eau potable s'insère parfaitement dans la première priorité du programme;

**ATTENDU** l'absence d'un plan d'intervention et les courts délais imposés en vue de la réalisation des travaux dès cette année;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adresser notre demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de demander, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'autorisation d'utiliser la somme de 835 688 \$, laquelle représente 80% du montant alloué à la Municipalité d'Adstock dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ), pour des travaux de construction d'une conduite d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-064

**ACQUISITION DES LOTS 5 136 447, 5 136 448 ET 5 136 449 ÉTANT L'ASSIETTE DE LA RUE DES ÉCUREUILS : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sont prévus sous l'emprise d'une partie du tronçon de la rue des Écureuils;

**ATTENDU** que la famille Fontaine, propriétaire des lots 5 136 447, 5 136 448 et 5 136 449 étant l'assiette d'une partie de la rue des Écureuils, offre de céder gratuitement à la municipalité les susdits lots;

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir les lots appartenant à la susdite famille et, éventuellement, de procéder à la municipalisation de cette voie de circulation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de la famille Fontaine et d'acquérir, à titre gratuit, les lots 5 136 447, 5 136 448 et 5 136 449 étant l'assiette de la rue des Écureuils;
- de confier à Me Étienne DeBlois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-065

**DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ, ACQUISITION EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LCM DE L'ASSIETTE DE LA VOIE PUBLIQUE EXISTANTE CONSTRUITE SUR LE LOT 5 136 452 : APPROBATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DÉPOSÉE ET VIDIMÉE PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET PUBLICATION DES AVIS**

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut, tout en complétant certaines modalités, devenir propriétaire du terrain sur lequel est construit un chemin existant;

**ATTENDU** que monsieur Éric Bujold, arpenteur-géomètre a déposé, au bureau de la municipalité, le document inscrit sous le numéro 6003 de ses minutes dûment vidimé comportant le plan et la description technique du lot 5 136 452 supportant l'assiette de la voie publique existante sur la rue des Écureuils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu ce qui suit :

1. d'approuver la description technique vidimée portant le numéro 6003 déposée par Éric Bujold, arpenteur-géomètre conformément à l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales;
2. de publier, tel que prescrit par le susdit article et en conformité avec la politique de communication municipale, les avis dans le journal l'Arrivage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-066

**DÉCLARATION DE PROPRIÉTÉ, ACQUISITION EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LCM DE L'ASSIETTE DE LA VOIE PUBLIQUE EXISTANTE CONSTRUITE SUR LE LOT 5 136 452: MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut, tout en complétant certaines modalités, devenir propriétaire du terrain sur lequel est construit un chemin existant;

**ATTENDU** la déclaration de propriété sur le lot 5 136 452 produite en vertu de la résolution portant le numéro 15-03-065 des minutes de la municipalité;

**ATTENDU** que toutes les formalités exigées en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* sont complétées;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

1. de confier à Me Étienne DeBlois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
2. d'assumer tous les frais associés à cette transaction;
3. d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-067

**ACQUISITION DES LOTS 5 136 442 ET 5 136 443 ÉTANT L'ASSIETTE D'UNE PARTIE DE LA VOIE PUBLIQUE DE LA RUE DES CASTORS : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sont prévus sous l'emprise de la rue des Castors;

**ATTENDU** que l'Association des propriétaires de la rue des Castors Inc., propriétaire des lots 5 136 442 et 5 136 443, étant l'assiette d'une partie de la rue des Castors, offre de céder gratuitement à la municipalité les susdits lots;

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir les lots appartenant à la susdite Association et, éventuellement, procéder à la municipalisation cette voie de circulation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

1. d'accepter l'offre de l'Association de la rue des Castors Inc. et d'acquérir, à titre gratuit, les lots 5 136 442 et 5 136 443 étant l'assiette d'une partie de la voie publique de la rue des Castors;
2. de confier à Me Étienne DeBlois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
3. de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
4. d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-068

**ACQUISITION DU LOT 5 136 441 ÉTANT L'ASSIETTE D'UNE PARTIE DE LA VOIE PUBLIQUE DE LA RUE DES CASTORS : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sont prévus sous l'emprise de la rue des Castors;

**ATTENDU** que monsieur Claude Gagnon, propriétaire du lot 5 136 441, étant l'assiette d'une partie de la rue des Castors, offre de céder gratuitement à la municipalité le susdit lot;

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir le lot appartenant à monsieur Gagnon et, éventuellement, procéder à la municipalisation de cette voie de circulation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu ce qui suit :

1. d'accepter l'offre de monsieur Claude Gagnon et d'acquérir, à titre gratuit, le lot 5 136 441 étant l'assiette d'une partie de la voie publique de la rue des Castors;
2. de confier à Me Étienne DeBlois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
3. de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
4. d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-069

**PROJET D'ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES : MANDAT À UN ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE**

**ATTENDU** que des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sont prévus sous une partie de l'emprise de la rue des Cèdres;

**ATTENDU** que monsieur Claude Gagnon, propriétaire du terrain supportant la rue des Cèdres, offre de céder gratuitement à la municipalité le terrain nécessaire à l'établissement d'une emprise et d'un point de tournée conforme à notre règlement de lotissement;

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir le terrain cédé par monsieur Gagnon et, éventuellement, procéder à la municipalisation de cette voie de circulation;

**ATTENDU** que pour ce faire, il y a lieu de confier, à une firme d'arpenteurs-géomètres, le mandat d'établir une description technique des lieux, de délimiter l'emprise et le point de tournée à l'extrémité de cette voie de circulation, conformément à notre réglementation en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de confier, à Éric Bujold, arpenteur-géomètre chez la firme «Ecce Terra», dans le respect de la réglementation municipale traitant cet aspect, le mandat d'établir un plan et une description technique des lieux selon les directives de la municipalité. Il est également résolu de défrayer tous les coûts engendrés par cette opération cadastrale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-070

**PROJET D'ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES : MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sont prévus sous une partie de l'emprise de la rue des Cèdres;

**ATTENDU** que monsieur Claude Gagnon, propriétaire du terrain sur lequel est établie la rue des Cèdres, accepte de céder, à la municipalité à titre purement gratuit, l'assiette de la rue conformément aux plans et la description technique produits et déposés par Éric Bujold, arpenteur-géomètre;

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir le terrain cédé par monsieur Gagnon et, éventuellement, procéder à la municipalisation de cette voie de circulation;

**ATTENDU** que les parties s'en déclarent satisfaites;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

1. d'accepter l'offre de monsieur Claude Gagnon et d'acquérir l'assiette de la rue supportant la rue des Cèdres, conformément aux plans et à la description technique produits et déposés par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold de la firme Ecce Terra;
2. de confier à Me Étienne DeBlois, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
3. de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
4. d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-071

**CANTON D'ADSTOCK, RANG 1, ACQUISITION D'UN CHEMIN CONSTRUIT SUR LE LOT 30-1-1 PARTIE ET 30-1-14 PARTIE ET RÉTROCESSION D'UN POINT DE TOURNÉE CONSTRUIT SUR LE LOT 30-1 PARTIE : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que Gérald Marois et als sont propriétaires d'un chemin construit sur les lots 30-1-1 partie et 30-1-14 partie, rang 1 au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, comme en fait foi le plan des lieux portant le numéro 7811 préparée par Gérald Marois, arpenteur-géomètre en date du 15 novembre 2007;

**ATTENDU** que Gérald Marois et als, dans leur demande écrite datée du 4 février 2015 adressée à la municipalité, souhaite céder gratuitement les lots 30-1-1 partie et 30-1-14 partie et demande par la même occasion que soit rétrocédé au propriétaire du terrain (Claire Martineau et Yvan Marois) le point de tournée non utilisé construit sur le lot 30-1 partie du rang 1, canton d'Adstock;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal acceptent les susdites propositions tout en mentionnant que tous les frais associés aux transferts de propriétés soient assumés par les demandeurs;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et d'enregistrer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu ce qui suit :

1. d'acquérir, de Gérald Marois et als, les lots 30-1-1 partie et 30-1-14 partie, rang 1 au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac tel que montré sur un plan accompagnant le plan numéro 7811 des minutes de l'arpenteur-géomètre Gérald Marois en date du 15 novembre 2007;
2. de rétrocéder, en faveur des propriétaires du terrain (Claire Martineau et Yvan Marois) le point de tournée non utilisé construit sur le lot 30-1 partie du rang 1, canton d'Adstock;
3. de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
4. de facturer la partie demanderesse pour tous les coûts engendrés par la transaction, la municipalité ne défrayant aucun montant à cet égard;
5. d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-072

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de déléguer le conseiller Stéphane Thivierge à assister et représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de Thetford Inc. Cette assemblée générale est convoquée pour le 26 mars 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-073

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À ACCÈSD AFFAIRES AVEC DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire «AccèsD Affaires – Dossier entreprise» offerts par la Caisse «CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD»;
- que, sous réserve de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires, ses annexes et les autres documents requis ou utiles aux services AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- que Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier, est désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

- que Jean-Rock Turgeon, directeur général/secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et nom de la Municipalité d'Adstock, toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que défini à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de la municipalité, et en accepter les conditions d'utilisation;
- que la personne mentionnée ci-dessus, incluant l'administrateur principal soit autorisé, au nom de la Municipalité d'Adstock, à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-074

**DOSSIER PARC À CHEVREUILS : ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que les activités du Club Chasse et Pêche Saint-Méthode Inc. – Saint-Daniel sont assumées par des personnes bénévoles;

**ATTENDU** que l'installation de la clôture autour de la partie récemment agrandie du parc à chevreuils à l'intérieur de l'espace appartenant à la municipalité est également le fruit de bénévolat;

**ATTENDU** que, dans le parc industriel, la clôture est construite, en vertu d'une autorisation en bonne et due forme, sur le terrain de la municipalité;

**ATTENDU** qu'il est tout à fait possible que la municipalité puisse avoir besoin de ces espaces et demande à la direction du club de déplacer la clôture de l'enclos, l'entente le prévoyant ainsi;

**ATTENDU** que la direction du Club Chasse et Pêche Saint-Méthode – Saint-Daniel Inc. requiert un engagement de la municipalité de déplacer la clôture à ses frais advenant le besoin de terrain pour une quelconque raison;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'informer le Club Chasse et Pêche Saint-Méthode Inc. – Saint-Daniel Inc., que la Municipalité d'Adstock s'engage, le besoin étant, à déplacer à ses propres frais, la clôture installée sur des terrains municipaux et servant d'enclos pour cervidés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-075

**DOSSIER DU PUIS D'EAU POTABLE ALIMENTANT LE CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : AUTORISATION DE DÉPÔT DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a réalisé des travaux de forage d'un puits artésien pour alimenter le centre intergénérationnel et, qu'à cet égard, doit obtenir l'approbation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour relier la source d'approvisionnement au bâtiment;

**ATTENDU** que pour obtenir l'approbation gouvernementale requise, la Municipalité d'Adstock a mandaté la firme Laforest Nova Aqua pour préparer et déposer une mise à jour d'un rapport hydrogéologique en fonction de la nouvelle réglementation régissant le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), exigée par le MDDELCC;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt du rapport au MDDELCC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'autoriser madame Julie Gauthier, de la firme «Laforest Nova Aqua» à soumettre, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la demande requise en vertu de l'article 31.75 de la LQE.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-076

**DOSSIER DU PUITIS D'EAU POTABLE ALIMENTANT LE CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : ENGAGEMENT DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)**

Avant l'émission du certificat d'autorisation concernant le puits alimentant le centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, le MDDELCC nous demande des engagements et des confirmations.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), que la Municipalité d'Adstock s'engage à transmettre, au plus tard 60 jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-077

**RÉSERVOIR D'EAU DU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN ROBINET D'ÉCHANTILLONNAGE**

**ATTENDU** que le directeur des travaux publics recommande l'installation d'un robinet d'échantillonnage au réservoir d'eau du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** que la firme «Plomberie Chauffage Martin Veilleux», dans leur proposition datée du 3 février 2015, offre ses services pour la fourniture et l'installation du susdit robinet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'autoriser, conformément à la proposition de la firme «Plomberie Chauffage Martin Veilleux» datée du 3 février 2015, une dépense au montant de 550 \$, taxes en sus pour l'installation d'un robinet d'échantillonnage au réservoir d'eau du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-078

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-079

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT**

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 311 709 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu que la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-080

**INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** les nouvelles exigences règlementaires de la CSST portant sur l'inventaire obligatoire des matériaux contenant de l'amiante dans tous les édifices institutionnels, publics, commerciaux et industriels;

**ATTENDU** le nouvel article 69 du règlement modifié sur la Santé et la Sécurité du Travail visant les propriétaires et les employeurs de tous les édifices construits avant le 20 mai 1999;

**ATTENDU** qu'afin de se conformer à la réglementation, il y a lieu de confier un mandat d'honoraires professionnels à une firme spécialisée en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de confier un mandat d'honoraires professionnels à une firme spécialisée en la matière afin de procéder à l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans les édifices municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-081

**DÉTERMINATION DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME SOLEO**

**ATTENDU** que la nouvelle norme comptable impose aux municipalités de déterminer les coûts du passif au titre des sites contaminés;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à des professionnels en la matière;

**ATTENDU** que pour la première étape d'identification des sites à inclure au passif, des soumissions furent demandées à quatre (4) fournisseurs spécialistes en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de confier, à la firme «Soleo», conformément à leur proposition, un mandat d'honoraires professionnels pour l'identification des sites contaminés à inclure au passif environnemental. Le montant du mandat accordé s'élève à 1 250 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

15-03-082

**NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN DUFOUR À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de nommer, pendant l'absence du directeur général, soit entre le 6 et le 20 mars 2015, monsieur Martin Dufour ing. à titre de directeur général par intérim en plus de cumuler sa fonction de directeur des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-03-083

**PROBLÈME DE RESSOURCES HUMAINES : MANDAT AU PROCUREUR**

Étant donné un problème de ressources humaines rencontré à la municipalité, il y a lieu de confier un mandat à notre procureur en vue de nous guider dans nos décisions.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'autoriser le directeur général à s'adjoindre les services de Me Daniel Bouchard, avocat à la firme «Lavery, de Billy» et procureur de la municipalité afin de le conseiller adéquatement dans la conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

**RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 7 avril 2015, 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.
- F2) Mise en place d'une politique familiale et des aînés : recrutement des membres.
- F3) Réseau d'aqueduc de la Ville de Thetford Mines desservant les usagers du secteur Sainte-Anne-du-Lac : invitation à une réunion d'information le dimanche, 15 mars 2015, 13h00 au chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.
- F4) Usagers du réseau d'égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : invitation à une réunion d'information le 17 mars 2015, 19h00 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel.
- F5) Réseau d'aqueduc Saint-Méthode : motif ayant conduit à un manque d'eau temporaire le 20 février dernier et responsabilité d'Hydro-Québec.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

15-03-084

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de lever la séance à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Pascal Binet

---

Jean-Rock Turgeon